

22 septembre 2010
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le CHU de Nantes a signé son contrat performance

En présence de Christiane Coudrier, directeur général de CHU de Nantes, Marie-Sophie Desaulle, directrice générale de l'ARS Pays de la Loire et Christian Anastasy, directeur général de l'Agence Nationale d'Appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), le contrat performance du CHU de Nantes a été signé le 21 septembre 2010.

Le 21 septembre 2010, le Centre Hospitalier Universitaire de Nantes a signé le premier « contrat performance » de la Région Pays de Loire et l'un des premiers en France.

Le contrat performance : une transformation durable des établissements de santé

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, avec le concours des ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance. L'impact visé par le contrat performance porte sur trois dimensions:

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière

Chaque projet performance est piloté par l'établissement, qui reçoit l'appui opérationnel de l'ANAP.

La préparation du projet se décompose en :

- un diagnostic préalable permettant d'identifier les pistes de transformation potentielles de l'établissement,
- une priorisation de ces pistes de travail pour l'élaboration d'un plan d'action assorti d'objectifs qui est validé par l'ARS,
- une contractualisation tripartite entre l'établissement, l'ARS et l'ANAP.

Le contrat performance du CHU de Nantes

Le contrat performance du CHU de Nantes s'articule autour de 12 axes d'amélioration :

- 4 axes managériaux et stratégiques (déclinaison des axes stratégiques du projet médical auprès des pôles, contractualisation interne, qualité de prise en charge et relations avec la médecine de ville, information médicale);
- 6 axes organisationnels (gestion des lits, gestion des blocs opératoires, développement de l'ambulatoire, organisation des consultations externes, ordonnancement du circuit patient, développement de l'hospitalisation à domicile);
- 2 axes complémentaires (valorisation du patrimoine et programmation du projet île de Nantes).

Dans le cadre d'un engagement tripartite entre le CHU, l'ARS Pays de Loire et l'ANAP, le contrat prévoit les modalités de suivi sur les trois prochaines années sur la base d'indicateurs précis.

A ce jour, 4 établissements ont signé un contrat performance, une trentaine est engagée dans la démarche et d'autres établissements seront intégrés courant 2011.

Contact : Mélodie Fortier

ANAP - Communication

Tél. : 01 57 27 12 21 – Mobile : 06 26 83 62 25

communication@anap.fr

www.anap.fr